

EUROPEAN NETWORK CHURCH ON THE MOVE
RESEAU EUROPEEN EGLISES ET LIBERTES

Secrétaire Général

François Becker : 52 rue de Verneuil, F- 75007 PARIS

f.becker@noos.fr , Tel/Fax: +33 1 42 86 13 87

Cosecrétaire

Simon Bryden-Brook : 14 West Halkin Street, LONDON SW1X 8JS UK

brydenbrook@talk21.com

[6] Janvier 2008

Mme Sophie In't Veld
Présidente du Groupe de travail multipartis sur la
Séparation de la religion et de la politique

Chère Madame In't Veld,

Le Réseau européen Eglises et Libertés soutient pleinement la lettre adressée au nom du Groupe de travail multipartis aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission le 12 décembre rappelant aux trois institutions de l'Union européenne les critères d'un dialogue démocratique avec les Eglises et les organisations non-confessionnelles et leur recommandant d'inviter des responsables d'organisations non-confessionnelles, telles que les humanistes européens, des représentants de groupements religieux libéraux, progressistes, de faire en sorte que les femmes soient représentées et que soit demandé aux participants un effort à cet égard.

En tant que groupement religieux libéral et -faut-il espérer- progressiste, qui est en voie d'obtenir le statut participatif au Conseil de l'Europe, le Réseau européen Eglises et Libertés salue particulièrement les recommandations faites aux institutions de l'Union en matière d'inclusivité et de représentativité. Nous tenons à souligner le fait que pour la première fois il est déclaré que des groupements religieux libéraux et progressistes doivent avoir voix dans le dialogue de l'article 15 ter, ce qui est une reconnaissance de ce que les chefs religieux ne peuvent représenter adéquatement la diversité convictionnelle et culturelle croissante présente dans leurs communautés.

Venue de l'intérieur du PE, l'initiative du Groupe multipartis vient à son heure alors que processus de ratification du Traité de Lisbon est engagé et que l'Union est confrontée à une pression grandissante sur la laïcité tant au niveau des hiérarchies religieuses que des Etats et elle apparaît comme une nouvelle action allant dans le sens d'un contrôle parlementaire sur le dialogue de l'article 15 ter.

Bien cordialement,

Hubert Tournès
Au nom du RE-EN